

## Élections professionnelles DGFIP

du 1<sup>er</sup> au 8 décembre

# 2022

Pour mes droits je vote

CGT



### PRINCIPALES DATES À RETENIR

- ☛ **1er janvier 2022** : effectifs pris en compte pour la détermination du taux pour la proportionnalité par direction et par corps (pour les CSA et CAPN).
- ☛ **Fin mars 2022** : communication des taux de proportionnalité pour la constitution des listes par direction et par corps (pour les CSA et CAPN).
- ☛ **20 octobre 2022** : date limite de dépôt des candidatures (au moins 6 semaines avant le scrutin). Les candidats possibles en local sont ceux en poste au 1er septembre 2022 dans la direction (soit donc après l'installation de ceux qui auront obtenu une mutation).
- ☛ **31 octobre 2022** : date limite d'affichage des listes.
- ☛ **16 novembre 2022** : date limite de mise en ligne des candidatures et des professions de foi.
- ☛ **Du jeudi 1<sup>er</sup> décembre au jeudi 8 décembre** : élections par voie électronique.

### APPEL À CANDIDATURE

Lors du dernier Infos Élections, nous avons pointé l'importance de présenter des candidats dans toutes les CAPN et CCP. Nous avons lancé, dès le mois de décembre, un appel en ce sens pour disposer du vivier le plus large possible.

À ce stade, nous manquons de candidatures pour l'ensemble des catégories.

Nous avons besoin de l'implication de toutes et tous pour trouver des candidat.e.s

La CGT doit être présente partout et la constitution de listes complètes s'annonce ardue. Nous devons mobiliser tous les camarades, partout.

Ces élections représentent une échéance primordiale face à l'offensive du gouvernement contre les acquits des salariés.

Plus le résultat de la CGT sera élevé, plus le rapport de force sera favorable à nos revendications.

Dans un contexte où la direction générale poursuit les restructurations tous azimuts et la destruction de nos règles de gestion, la CGT, ses futurs élus auront un rôle essentiel de défense des droits collectifs de nos collègues mais aussi de défense individuelle.

Dans ce cadre, la première responsabilité qui incombe à notre organisation est de présenter des candidats dans toutes les CAPN, compte tenu de la suppression des CAPL afin que nous puissions avoir des élus CGT qui portent nos orientations et nos revendications.

**Nous invitons tous les syndiqués CGT qui souhaitent se porter candidats en CAPN à se faire connaître par l'intermédiaire de leur section afin de disposer du vivier le plus large possible.**

Nous attirons ton attention sur ce qu'implique ce mandat :

- ➔ Très naturellement, il faut avoir une appétence pour ces questions et une expérience d' élu en CAP locale peut évidemment être intéressante.
- ➔ De la disponibilité pour se rendre très régulièrement à Paris même s'il est impossible aujourd'hui compte-tenu des projets de la direction générale et de notre opposition d'indiquer un temps précis et prévisible.

## LISTES

Au cours du premier semestre, il est essentiel que les collectifs régionaux débattent de la constitution des listes au niveau des CSA locaux (Ci-joint tableau nombres sièges pour le CSA) et permettent la recherche de candidats pour les CAP/CCP nationales.

Suite à la demande des sections lors du Conseil National, des journées de présentation du CSA seront organisées prochainement.

Pour les AG des sections de 2022 à la suite de l'échange du collectif et de la CEN, un conseil est émis pour que ces AG se tiennent à partir de septembre 2022. Cela permet aux sections qui ont des difficultés pour constituer des listes de rassembler tous les syndiqués et débattre avec eux, et à celle qui aurait plus de facilité à faire leur liste de travailler autour de leur dynamique de campagne.

## VOTE ÉLECTRONIQUE

Afin de répondre aux nouvelles exigences de la CNIL, le scénario d'authentification évolue par rapport aux élections 2018. Il se base sur la mise à disposition d'une carte électeur pour les agents comportant la liste des scrutins auxquels il peut voter ainsi que son identifiant. Cette carte électeur sera mise à disposition sur le site de l'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP).

L'accès au portail élections, se fera à l'aide de l'identifiant de la carte électorale dans l'ENSAP et du mot de passe créé à la première connexion. Les votes seront validés par un code reçu par sms/mail (code valide le temps de la session 1h avec activité ou 15mn sans activité).

Dans le cas de certaines populations particulières (agent sans accès à l'ENSAP, agent sans accès à la messagerie pro et absent du lieu de travail – CMO, CLM, congés maternité – agent sans mail pro, agent en détachement), le scénario d'authentification sera adapté.

## VOICI LE LOGO DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022, COMMUN À LA CONFÉDÉRATION ET À LA FONCTION PUBLIQUE



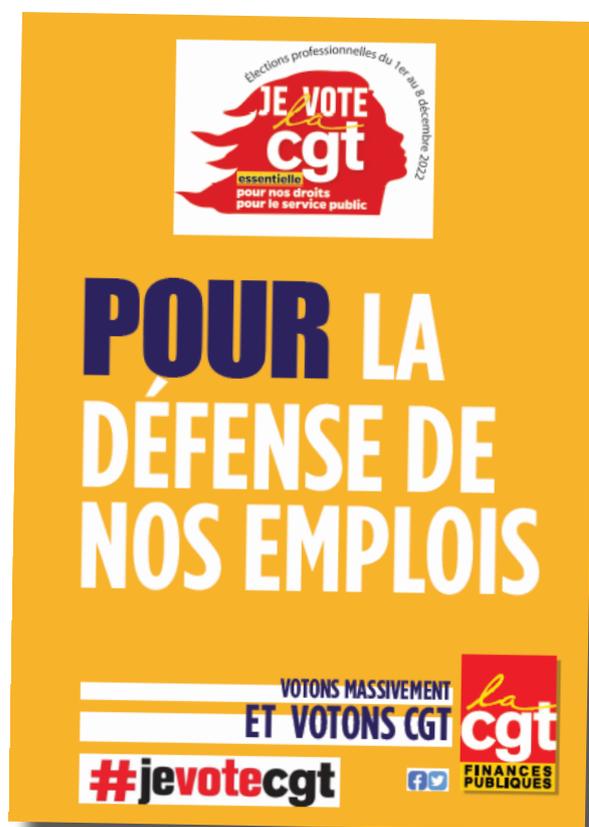
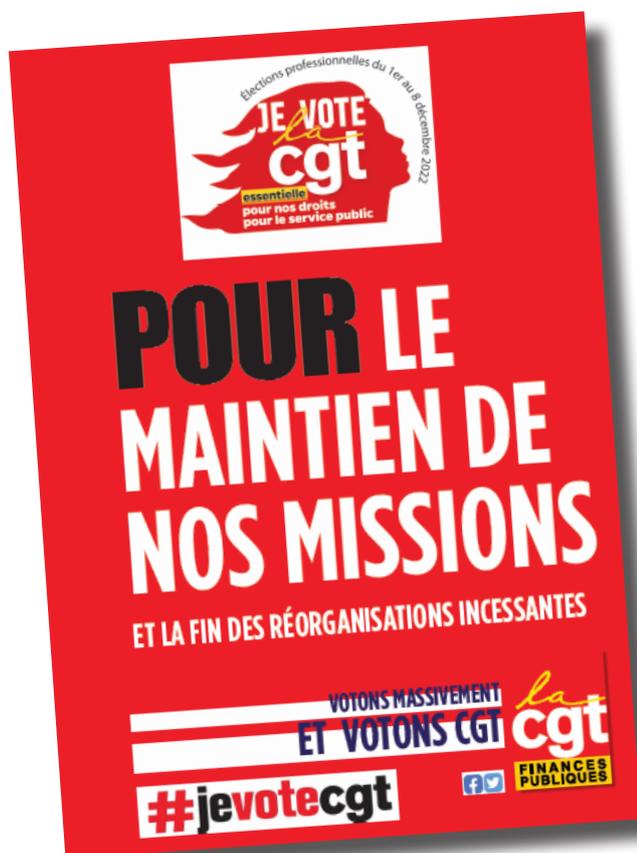
## RAPPEL MATÉRIEL ÉLECTORAL

Voici un récapitulatif du matériel qui sera mis à disposition des sections :

- ➔ Guide de l'agent (format A5) = 1 par agent de la direction ;
- ➔ Tracts missions : à voir pour la répartition ;
- ➔ Affiches : à voir pour la répartition ;
- ➔ Calendriers 4 pages carrières : 1 par agent de la direction ;
- ➔ Calendriers grand format : à votre convenance.
- ➔ Des autocollants élections ;
- ➔ Goodies.



**VOICI 2 AFFICHES (disponible dans l'espace sections)  
avant l'arrivée d'autres qui sont en préparation :**



Élections professionnelles DGFIP  
du 1<sup>er</sup> au 8 décembre

**2022**

Pour mes droits je vote **CGT**